



**BP. 410 LIBREVILLE
GABON**

---oOo---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2022

Rapport du Bureau Exécutif

Mesdames, Messieurs les membres de la Confédération Patronale Gabonaise (CPG),

Le Bureau Exécutif de votre Institution, que j'ai la charge de présider, vous a réuni en Assemblée Générale Extraordinaire ce lundi 10 octobre 2022.

En effet, le 9 août dernier lors de ma première prise de parole en votre présence, je vous dévoilais l'idéal commun de notre institution que je souhaite porter, en votre nom, avec le Bureau Exécutif, à savoir « La performance des entreprises gabonaises » ainsi que son ambition de « Bâtir ensemble une économie forte pour garantir la souveraineté nationale ». C'est dans une logique de complémentarité et de recherche d'efficacité que je sou mets à votre approbation :

- I. La feuille de route ;
- II. Le changement de dénomination sociale ;
- III. Le changement de l'identité visuelle ;
- IV. La nouvelle structure organisationnelle ;
- V. Le transfert du siège social ;
- VI. La situation financière au 31 juillet 2022.

I. De la Feuille de Route :

Afin d'améliorer la compétitivité et la dynamique entrepreneuriale nécessaire à la création de nouvelles opportunités de croissance inclusive, sont retenus comme axes prioritaires avec les principales actions associées :

A. La Prévoyance Sociale, avec :

- La mise en conformité du cadre juridique et institutionnel ;
- La représentation paritaire du secteur privé aux Conseils d'Administration ;
- Le rôle de l'État en tant que régulateur ;
- La mise en place de l'interconnexion d'un Système National d'Information Sanitaire pour toutes les structures permettant une meilleure visibilité et un contrôle de la dépense ;
- La nomination des Dirigeants Exécutifs selon les critères d'éligibilité prévus par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

B. La Dette Intérieure, avec :

- L'apurement du stock de la dette intérieure de l'État aux entreprises ;
- La mise en place d'un Club de Libreville ;
- La restauration de la journée comptable au Trésor.

C. La Parafiscalité, avec :

- La suppression de l'ensemble des arrêtés et textes instituant la parafiscalité ;
- La redéfinition de la notion des services rendus par les ministères, les administrations publiques et leurs démembrements ;
- L'institution dans la loi de finances de l'ensemble des taxes parafiscales obligatoires, leur taux et leur mode de recouvrement ;
- La protection judiciaire des entreprises ;
- L'impact de la réglementation de change sur le produit intérieur brut.

D. L'impact négatif des subventions sur le développement des infrastructures et l'investissement public.

Cette feuille de route s'étend également au traitement des problématiques liées à :

- 1. L'inclusion Financière ;**
- 2. L'adoption d'une fiscalité appropriée à la relance économique, à la création des PME et au développement de l'entrepreneuriat ;**

3. L'Adéquation Formation et Emploi ;
4. La Compétitivité des Entreprises ;
5. La Bonne Gouvernance des Finances Publiques
6. L'Efficacité du Code du Travail ;
7. L'insertion du Secteur Informel dans le Formel ;
8. L'iniquité Fiscale ;
9. La Protection Judiciaire des Entreprises ;
10. La Gouvernance des Entreprises ;
11. Les Partenariats Stratégiques ;
12. La Promotion des Champions Nationaux Tous Secteurs Confondus.

Première Résolution : L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Bureau Exécutif de la Confédération Patronale Gabonaise, approuve la feuille de route telle que présentée avec ses axes prioritaires ainsi que l'ensemble des problématiques identifiées.

II. Du changement de la Dénomination Sociale :

Animé d'une volonté de changement de paradigmes consistant à rassembler et à unir les entreprises plus tôt que les patrons d'entreprises, à l'effet de construire une institution plus dynamique, plus performante, plus forte, plus inclusive et résolument tournée vers l'excellence au service de l'ensemble des entreprises du Gabon, il vous est proposé le changement de dénomination sociale, de « **Confédération Patronale Gabonaise** » qui évoque souvent une association des seuls patrons à la **Fédération des Entreprises du Gabon** en abrégé « **FEG** » faisant ainsi ressortir une prise en compte intégrée de l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Deuxième Résolution : L'Assemblée Générale approuve le changement de la dénomination sociale de l'institution. Initialement dénommée Confédération Patronale Gabonaise en abrégé CPG, l'institution prend désormais la dénomination de Fédération des Entreprises du Gabon en abrégé « **FEG** ».

III. Du Changement de l'Identité Visuelle :

La nouvelle charte graphique de la Fédération des Entreprises du Gabon (FEG) a pour objectif de donner une nouvelle identité visuelle à une fédération bouillonnante, cosmopolite et innovante, qui se veut désormais être facilement identifiable par tous.

Le logotype de la FEG est composé de deux éléments :

- Le symbole (le globe et la carte du Gabon) ;
- La typographie située sous le symbole.

Le logotype ainsi créé par la réunion de ces deux éléments, ne peut être interprété ou modifié. Il est utilisé dans sa version de référence le plus souvent possible, sauf exceptions définies dans la charte graphique.



- Le bronze symbolise la force et la richesse attendues des entreprises gabonaises.
- Le vert feuille symbolise la prospérité, la fraîcheur et le progrès des entreprises gabonaises.

Troisième Résolution : L'Assemblée Générale approuve le changement de l'identité visuelle de l'institution.

IV. De la Modification de la Structure Organisationnelle :

Dans le but de conduire avec efficacité la feuille de route et d'accompagner l'indispensable transformation de l'institution, une nouvelle structure organisationnelle articulée autour de quatre (4) principaux organes vous est proposée, à savoir :

- L'Assemblée Générale ;
- Le Conseil d'Administration ;
- Le Bureau Exécutif ;
- Le Secrétariat Général.

1.1- L'Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des entités membres ayant adhéré à l'institution, elle se réunit au moins deux fois par an.

1.2- Le Conseil d'Administration :

Organe délibérant, le Conseil d'Administration constitue l'organe de suivi de l'action de l'institution. Il est composé des membres du Bureau Exécutif et de l'ensemble des Présidents des différentes Fédérations qui se réunissent au moins une fois par trimestre.

1.3- Le Bureau Exécutif :

Organe Exécutif, le Bureau Exécutif est l'organe de gestion de l'institution. Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'institution l'exige, mais au moins une fois par mois. Il est composé du Président et des Vice-Présidents portant des domaines stratégiques spécifiques.

1. Une Vice-Présidence chargée de l'Inclusion Financière, qui assure l'animation des activités des :

- ✓ *Banques ;*
- ✓ *Microfinances ;*
- ✓ *Autres établissements financiers ;*
- ✓ *Compagnies d'Assurance ;*
- ✓ *Courtiers ;*
- ✓ *Finetech.*

2. Une Vice-Présidence en charge du Développement des Industries Extractives, qui assure l'animation des activités de :

- ✓ *L'industrie minière ;*
- ✓ *L'industrie pétrolière ;*
- ✓ *Les services pétroliers ;*
- ✓ *Les hydrocarbures.*

3. Une Vice-Présidence en charge de la Compétitivité et du Développement Economique, qui assure l'animation des activités de :

- ✓ *Bois et Transformation ;*
- ✓ *Agriculture ;*
- ✓ *Agro-industrie ;*
- ✓ *Pêche ;*
- ✓ *Automobile ;*
- ✓ *Tourisme et Hôtellerie ;*
- ✓ *Agences de Voyage ;*
- ✓ *Industrie Pharmaceutique ;*
- ✓ *Habitat ;*
- ✓ *Transit ;*
- ✓ *Secteur Informel ;*
- ✓ *Services divers.*

4. Une Vice-Présidence en charge du Développement Durable et de la RSE, qui assure l'animation des activités des secteurs :

- ✓ *Énergie ;*
- ✓ *Eau ;*
- ✓ *Autres énergies renouvelables ;*
- ✓ *Environnement ;*
- ✓ *Elevage ;*
- ✓ *Faune et Flore.*

5. Une Vice-Présidence en charge du Commerce, qui assure l'animation des activités des secteurs de :

- ✓ *Grande distribution ;*
- ✓ *Vente en détail ;*
- ✓ *Commerce de gros ;*
- ✓ *Douanes.*

6. Une Vice-Présidence en charge de l'Emploi, de la Formation et des Affaires Sociales, qui assure l'animation des activités de :

- ✓ *Travail ;*
- ✓ *Emploi ;*
- ✓ *Formation ;*
- ✓ *Sport et œuvres de l'esprit ;*
- ✓ *Santé ;*
- ✓ *Prévoyance Sociale.*

7. Une Vice-Présidence en charge des Infrastructures, qui assure l'animation des activités des secteurs de :

- ✓ *BTP ;*
- ✓ *Transport ;*
- ✓ *Infrastructures.*

8. Une Vice-Présidence en charge des Relations Internationales, du Numérique et de la Communication, qui assure l'animation des activités de :

- ✓ *Organisations Patronales Partenaires ;*
- ✓ *Organisations professionnelles ;*
- ✓ *Organisation Internationale de la Francophonie, Commonwealth, etc.....*
- ✓ *Bureau International du Travail*
- ✓ *Technologie de l'Information ;*
- ✓ *Digitale ;*
- ✓ *Numérique ;*
- ✓ *Communication.*

9. Une Cellule Stratégique chargée d'apporter une réflexion et des conseils au Président sur toutes les thématiques transversales.

Afin d'assurer une plus grande efficacité de son action, le Bureau Exécutif s'appuie sur quatre (4) Comités Spécialisés que sont :

- **Le Comité d'Audit chargé de :**
 - Préparer les décisions relatives au budget et aux cotisations ;
 - Proposer les mesures propres à assurer l'équité et la transparence de l'information financière ;
 - Diligenter toute mission de contrôle initiée par le Conseil d'Administration et le Bureau Exécutif ;
 - Statuer sur les situations individuelles d'adhérents en matière de cotisations ;
 - Donner une assurance raisonnable aux membres sur la bonne tenue des comptes de l'institution .

- **Le Comité Destination Gabon** chargé d'examiner :
 - Les opportunités stratégiques pour attirer les investisseurs dans le but de développer une économie attractive au Gabon ;
 - Les différents partenariats stratégiques afin de formuler des recommandations de collaboration.

- **Le Comité de Conformité des Mandats** chargé d'examiner :
 - Les candidatures des adhérents ;
 - Les candidatures des mandataires ;
 - Les modalités de désignation et de responsabilité des mandataires ;
 - La liste des mandats de la Fédération et de leurs titulaires afin de garantir le suivi régulier de leurs différentes missions.

- **Le Comité d'Arbitrage** chargé de :
 - Développer des modes alternatifs de règlement des différends ;
 - Statuer sur tout différend né entre les membres ;
 - Assurer la cohésion des membres en privilégiant la conciliation par le consensus.

Chaque Comité Spécialisé est organisé autour d'un Président, d'un Secrétaire et des membres dûment désignés par le Bureau Exécutif.

1.4- Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général est dirigé par un Secrétaire Général, assisté d'un Secrétaire Général Adjoint. Le Secrétariat Général assure le pilotage opérationnel des activités de l'institution. Ses principales attributions sont les suivantes :

- ✓ Assurer la supervision des activités administratives et opérationnelles des Commissions ;
- ✓ Améliorer l'efficacité et l'efficience, puis suivre la bonne fin de toutes les initiatives du Président, dans l'accomplissement de ses missions ;
- ✓ Veiller au renforcement de la coordination des activités entre les membres du Bureau Exécutif et les Commissions, notamment dans le cadre des travaux relatifs au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale ;
- ✓ Rendre compte et reporter régulièrement au Président de la conduite des activités du Secrétariat Général ;
- ✓ Établir les convocations pour les réunions des différentes instances ;
- ✓ Établir les procès-verbaux et compte rendus des réunions du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

L'organisation du Secrétariat Général est structurée autour de départements et de commissions :

☛ Les Départements Opérationnels :

- **Le Département Etudes Économiques** en charge de la :
 - ✓ Réalisation des études économiques.
- **Le Département Ressources Humaines et Moyens Généraux** en charge de la :
 - ✓ Administration RH ;
 - ✓ Gestion des moyens généraux ;
 - ✓ Gestion du courrier ;
 - ✓ Exploitation et maintenance informatique.
- **Le Département Affaires juridiques** en charge de la :
 - ✓ Administration juridique.
- **Le Département Communication** en charge de la :
 - ✓ Communication interne ;
 - ✓ Communication externe ;
 - ✓ Gestion des relations presse.
- **Le Département Comptabilité et Trésorerie** en charge de la :
 - ✓ Gestion des comptes de l'entité ;

- ✓ Régularité de la production des états comptables et financiers statutaires de l'entité ;
- ✓ Gestion de la trésorerie.

☛ 11 Commissions Permanentes :

- **La Commission Juridique et Fiscale**, chargée de :
 - ✓ Proposer des textes juridiques et d'amendement ;
 - ✓ Contribuer dans les différentes réformes de la justice pour la prise en compte des attentes du secteur privé ;
 - ✓ Sensibiliser et informer les entreprises sur les réformes et les décisions de justice ;
 - ✓ Garantir la sécurité économique des entreprises.
- **La Commission Transformation du marché du Travail et de l'Emploi**, chargée de :
 - ✓ Réfléchir avec toutes les parties prenantes sur la construction d'un modèle plus adapté en matière d'adéquation formation emploi ;
 - ✓ Jouer un rôle important dans le cadre de la rédaction des textes sociaux et législatifs du travail ;
 - ✓ Développer les mécanismes destinés à faire évoluer le modèle de protection sociale.
- **La Commission Gouvernance des Entreprises**, chargée de :
 - ✓ Élaborer des méthodes et outils de renforcement de la bonne gouvernance des entreprises ;
 - ✓ Promouvoir l'équilibre entre les intérêts des actionnaires et ceux des autres parties prenantes de l'entreprise.
- **La Commission Éthique et Déontologie des Affaires**, chargée de :
 - ✓ Établir un code de bonnes pratiques des affaires ;
 - ✓ Veiller à l'application des textes organiques et des règles de fonctionnement au sein de la fédération ;
 - ✓ Statuer sur les cas de violation des règles de fonctionnement de l'organisation.
- **La Commission Economie et Compétitivité**, chargée de :
 - ✓ Initier et participer à des débats de réflexions économiques ;
 - ✓ Réaliser des enquêtes économiques ;
 - ✓ Examiner les différents projets de loi de finance et en faire des recommandations ;
 - ✓ Assurer et veiller à garantir la compétitivité et la croissance du tissu économique.
- **La Commission Transition Écologique**, chargée de :
 - ✓ Mener des enquêtes sur le développement durable et la transition écologique ;
 - ✓ Développer la notion de transition écologique auprès des entreprises adhérentes.

- **La Commission Éducation, Formation et Compétences**, chargée de :
 - ✓ Rationaliser l'action des entreprises dans les domaines de l'éducation et de la formation ;
 - ✓ Organiser des formations et séminaires sur des thèmes ciblés à l'attention des adhérents ;
 - ✓ Réfléchir sur les mécanismes de renforcement des compétences des entreprises.

- **La Commission Relations Internationales**, chargée de :
 - ✓ Proposer des orientations de la politique extérieure des relations internationales. ;
 - ✓ Conclure des accords et des conventions destinés à favoriser les relations de libre-échange ;
 - ✓ Examiner les projets d'accords et de conventions ;
 - ✓ Assurer la gestion des différents partenaires stratégiques de la fédération.

- **La Commission Développement des PME-PMI et des Sous-Traitants**, chargée de :
 - ✓ Accroître la dynamique et le développement des entreprises ;
 - ✓ Dynamiser l'accès au financement en faveur des PME-PMI tous secteurs confondus ;
 - ✓ Initier les actions visant à transformer le fonctionnement du secteur informel.

- **La Commission Création d'Entreprises**, chargée de :
 - ✓ Promouvoir l'esprit entrepreneurial ;
 - ✓ Accompagner la structuration des start-ups.

- **La Commission Santé et Prévoyance Sociale**, chargée de :
 - ✓ Soutenir les initiatives visant à accélérer la couverture de la protection sociale au Gabon ;
 - ✓ Réfléchir sur les mécanismes de renforcement du secteur santé afin de proposer des systèmes de santé universels, équitables et durables.

☛ **1(une) Commission ad hoc :**

Dans le cadre de la refonte du corpus documentaire de la fédération, il est mis en place une **Commission ad hoc de Révision des Textes Organiques** chargée de :

- ✓ Rédiger la déclaration d'engagement solennel de l'ensemble des adhérents ;
- ✓ Réviser les statuts et le règlement intérieur ;
- ✓ Rédiger la charte d'éthique et de déontologique ;
- ✓ Rédiger le recueil des procédures de la Fédération ;
- ✓ Soumettre pour validation les procédures internes de l'institution au Bureau Exécutif et au Conseil d'Administration.

1.5- Les Associations Partenaires

L'institution noue des partenariats stratégiques avec des associations, espaces d'échanges et de partages de bonnes pratiques visant à renforcer les performances de leurs membres adhérents.

1. Le Club Capital Humain (CCH)

Le **Club Capital Humain** est un espace créatif, innovant et une source d'inspiration et de consultation pour tous les acteurs de développement qui placent le capital humain au cœur de l'organisation.

Il est un cadre de réflexion, un véritable creuset d'idées qui réunit des professionnels de différents secteurs. Il a pour mission de :

- ✓ Former et sensibiliser les adhérents sur la réglementation en matière de Gestion des Ressources Humaine afin de maîtriser le risque RH au sein des entreprises ;
- ✓ Partager les bonnes pratiques en vue d'améliorer l'environnement du travail permettant aux collaborateurs de s'épanouir ;
- ✓ Innover et créer des outils et des méthodes pour garantir la performance des entreprises.

2. L'Institut Gabonais des Administrateurs (IGA)

L'**Institut Gabonais des Administrateurs** est une association indépendante qui regroupe des personnes, administrateurs en fonction et/ou en devenir dont le rôle est de promouvoir la bonne gouvernance et l'efficacité des actions des Conseils d'Administration. Il a pour mission de :

- ✓ Accueillir et animer la communauté des administrateurs d'entreprise du Gabon ;
- ✓ Développer et professionnaliser la mission d'administrateur d'entreprise au Gabon ;
- ✓ Promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en matière de gouvernance d'entreprise au Gabon ;
- ✓ Représenter les administrateurs auprès des acteurs du secteur Public et du secteur Privé pour faire évoluer la gouvernance au service de la performance des entreprises.

3. L'Exécutif Club

L'**Exécutif Club** organise des offres de formation autour des domaines clés du management : le management d'équipe et transversal, la communication et la gestion des conflits, le leadership et le management à distance ou hybride, la finance, etc... pour concourir au renforcement de la capacité du manager à accompagner les changements, à faire preuve de leadership et à engager ses équipes vers la performance.

4. Le Think Tank Fiscal (TTF)

Le Think Thank Fiscal « TTF » regroupe au sein de la fédération les professionnels de la fiscalité. Il a pour missions de :

- ✓ Réfléchir et améliorer la sécurité fiscale des entreprises ;
- ✓ Être une force de proposition auprès des pouvoirs publics dans l'élaboration des lois de finances ;
- ✓ Organiser des débats techniques sur les thèmes spécifiques d'actualité ;
- ✓ Porter assistance et conseil aux entreprises pour des questions fiscales.

Quatrième Résolution : Sur proposition du Bureau Exécutif, l'Assemblée Générale décide d'adopter la nouvelle structure organisationnelle de l'institution.

V. Du transfert du siège social :

En raison de la nouvelle dynamique impulsée et de ses ambitions qui requièrent un positionnement géographique stratégique et une visibilité plus significative, le Bureau Exécutif propose de transférer le siège social de l'institution à l'immeuble ODYSSEE, Boulevard de l'Indépendance, BP. 410 Libreville (Gabon).

Cinquième Résolution : l'Assemblée Générale approuve le transfert du siège social à l'Immeuble ODYSSEE, Boulevard de l'Indépendance, BP. 410 Libreville (GABON).

Compte-tenu des résolutions qui précèdent, et afin de permettre à l'entité d'adapter ses textes organiques à ses nouveaux enjeux, l'Assemblée Générale décide de la modification des Statuts de l'institution.

A cet effet, l'Assemblée Générale donne mandat au Bureau Exécutif de procéder à la refonte des textes organiques de l'institution.

VI. De la situation financière au 31 juillet 2022 :

Les états financiers présentés, en annexe, ont été établis par le Cabinet New Ace Bakertilly, représenté par son associé gérant Franck SIMA MBA. Les états financiers présentés sont ceux de 7 mois du 1er janvier 2022 au 31 juillet 2022. Les états financiers de la période précédente (bilan et compte de résultat) sont ceux de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021. Aucun arrêté intermédiaire comparatif n'a été établi en 2021.

Les états financiers présentés n'ont pas fait l'objet d'une présentation par l'ancienne équipe de direction de l'institution.

Bilan

| En KF CFA | ACTIF | | En KF CFA | PASSIF | |
|--|--------------------|----------------------|------------------------------|--------------------|---------------------|
| | 2022 | 2021 | | 2022 | 2021 |
| Charges immobilisées | - | - | Capital | - | - |
| Immo. corpo. et incorpo. brutes | 185 243 756 | 183 599 701 | Réserve légale | - | - |
| Amortissements | - 159 143 533 | - 152 221 620 | Réserves facultatives et RAN | 102 781 437 | 82 343 518 |
| Immo. corpo. & incorpo. Nettes | 26 100 223 | 31 378 081 | Résultat | 55 643 715 | 20 437 919 |
| Immobilisations financières | 134 233 499 | 134 233 499 | Situations nette | 158 425 152 | 102 781 437 |
| Emploi MLT | 160 333 722 | 165 611 580 | Emprunts | - | - |
| | 34% | 49% | Provisions risques & ch. | 48 450 258 | 35 334 545 |
| Stocks | - | - | Ressources MLT | 206 875 410 | 138 115 982 |
| Fournisseurs, avances versées | 302 974 | - | Fonds de roulement | 46 541 688 | - 27 495 598 |
| Clients | 830 246 168 | 710 320 528 | Clients, avances et acomptes | 25 082 540 | 6 476 900 |
| Autres créances | 39 275 182 | 34 528 743 | Fournisseurs | 59 247 683 | 40 876 894 |
| Dépréciation cpt client créances douteuses | - 651 514 125 | - 651 514 125 | Personnel | 37 718 217 | 33 844 211 |
| Actif circulant | 218 310 199 | 93 335 146 | Impôts | 8 119 287 | 4 722 636 |
| Besoin en fonds de roulement | - 2 924 293 | - 103 334 760 | Groupes et associés | 61 709 265 | 61 709 265 |
| Banques et caisses | 91 969 468 | 79 255 986 | Autres dettes | 29 357 500 | 49 040 000 |
| Trésorerie | 49 465 981 | 75 839 162 | Passif circulant | 221 234 492 | 196 669 906 |
| TOTAL | 470 613 389 | 338 202 712 | Crédits de trésorerie | 42 503 487 | 3 416 824 |
| | | | TOTAL | 470 613 389 | 338 202 712 |

Compte de résultat

| En KFCFA | COMPTE DE RESULTAT | | |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------|
| | 2022 Prov | 2021 Def | Var |
| Services vendus (705 / 706) | 273 250 000 | 391 642 000 | - 118 392 000 |
| Autres produits accessoires (707) | - | 9 445 000 | - 9 445 000 |
| Achats de matières | - | - | - |
| Variation stocks | - | - | - |
| Marge sur matières <i>en % du CA</i> | 273 250 000 100% | 401 087 000 102% | - 127 837 000 108% |
| Autres produits (72 / 73 / 74 / 75) | 112 204 | 135 568 787 | 135 680 991 |
| Autres achats (60) | - 3 401 860 | - 10 241 107 | 6 839 247 |
| Transports (61) | - 4 071 300 | - 13 312 926 | 9 241 626 |
| Services extérieurs (62 / 63) | - 117 765 269 | - 175 799 678 | 58 034 409 |
| Impôts et taxes (64) | - 1 107 816 | - 2 520 854 | 1 413 038 |
| Autres charges (65) | - | - 184 079 048 | 184 079 048 |
| Valeur ajoutée | 147 015 959 | 150 702 174 | - 3 686 215 |
| Personnel (66) | - 67 703 061 | - 127 831 252 | 60 128 191 |
| Excédent Brut d'Exploitation | 79 312 898 | 22 870 922 | 56 441 976 |
| Transferts de charges (78) | - | - | - |
| Reprises de provisions (79) | 35 334 545 | 45 109 097 | - 9 774 552 |
| Dotations aux amortissements et provisions (68 / 69) | - 55 372 171 | - 47 891 261 | - 7 480 910 |
| Résultat d'exploitation | 59 275 272 | 20 088 759 | 39 186 513 |
| Résultat financier (67 - 77) | - 3 631 557 | 349 160 | - 3 980 717 |
| Résultat hors activités ordinaires (83 / 84 / 85 / 86) | - | - | - |
| Impôt (89) | - | - | - |
| Résultat net | 55 643 715 | 20 437 919 | 35 205 796 |

Il ressort, sur la base de l'examen limité, que le Cabinet New Ace Bakertilly n'a pas été en mesure, en raison des limitations exposées dans le rapport, de déterminer si les comptes de la CPG, pour la période allant du 1er janvier au 31 juillet 2022, ont été établis, dans leurs aspects significatifs, conformément aux règles comptables issues de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Sixième Résolution : L'Assemblée Générale prend acte de la situation financière de l'institution au 31 juillet 2022 et requiert le Bureau Exécutif de mener un audit complet sur les comptes de l'institution.

Pour le Bureau Exécutif

Henri-Claude OYIMA

Président